



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Le « cabinet de santé » du Chog : un modèle de « ce qui se fait de mieux en médecine de ville en France »



Un mois après son ouverture, le Chog a inauguré son centre de santé, rebaptisé « cabinet de santé », mardi. Situé dans l'ancien hôpital, en centre-ville, il accueille deux médecins et une infirmière, et bientôt deux médecins supplémentaires ou une infirmière de pratique avancée (IPA). Il est ouvert du lundi au samedi midi, le matin sans rendez-vous, l'après-midi sur rendez-vous.

En cette première semaine d'avril, Caroline attend son rendez-vous avec le Dr Alexandre Lachartre. Il n'est pas le médecin traitant de cette Saint-Laurentaise. Mais elle a découvert l'ouverture, deux semaines plus tôt, du centre de santé du Chog, dans l'ancien hôpital, en centre-ville. Situé à quelques mètres de son travail, elle a trouvé « plus pratique » de prendre rendez-vous dans la nouvelle structure, que l'hôpital a rebaptisé « cabinet de santé ». « Ils prennent à l'heure, salue-t-elle. Chez mon médecin traitant, on peut prendre rendez-vous, mais il y a souvent une heure de retard. »

Différents profils de patients consultent dans la structure, ouverte depuis le 20 mars. Le Dr Lachartre voit « beaucoup d'habitants du centre-ville, des habitants du village Paddock, des patients du Dr (Patric) Mulhausen (qui a arrêté son activité à Saint-Laurent du Maroni il y a quelques mois), des patients de la MSP (maison de santé pluriprofessionnelle) qui déborde, des personnes qui n'avaient pas vu de médecin traitant depuis des années, des enfants dont le carnet de santé est vide depuis la sortie de la maternité, avec aucune vaccination ». Depuis son ouverture, environ 200 consultations médicales y sont réalisées chaque semaine. Plus de la moitié des patients demandent à avoir un médecin traitant.

« Une offre au plus proche de la population »



« Il est important que l'hôpital investisse la ville. C'est une offre complémentaire et très complète, a souligné Clara de Bort, directrice générale de l'ARS, mardi lors de son inauguration. L'objectif est de proposer une offre médicale pour les personnes qui n'ont pas besoin d'aller à l'hôpital. Il faut réussir à réserver l'hôpital aux patients qui en ont besoin. Pour les autres, il faut proposer une offre au plus proche de la population. »

Pour mener à bien ce projet, le centre hospitalier de l'Ouest guyanais (Chog) a réaménagé « des pièces qui n'avaient pas été utilisées depuis une dizaine d'années », rappelle son directeur, Didier Guidoni. Un bâtiment désormais climatisé, dont les murs sont ornés d'un code couleurs pour guider le patient jusqu'à l'infirmière, jusqu'à l'assistante médicale ou jusqu'à l'un des deux médecins. Un bâtiment qui accueillera deux fois plus de médecins après un jeu de chaises musicales : la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) doit déménager au début de la route de Saint-Jean (à côté d'Ecomax). Le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), qui occupe la moitié du bâtiment, récupérera les locaux de la CGSS. Et le cabinet de santé s'étendra dans les bureaux abandonnés par le Cegidd. Outre quatre médecins, il comprendra une infirmière, infirmière de pratique avancée (IPA), une assistante médicale, un médiateur en santé et deux secrétaires.

« Quelque chose de nécessaire »



Pour le Dr Lachartre, revenu à Saint-Laurent du Maroni après une première expérience pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, le cabinet de santé « répond un peu à toutes mes attentes de jeune médecin. Il renforce l'offre de soins en ville, l'offre ambulatoire, qui en a besoin. Il donne la possibilité aux personnes qui n'ont pas de médecin traitant d'en trouver un. Pour la population, je pense que c'était quelque chose de nécessaire. » Ce que confirme Myriam Dolan, présidente du conseil de surveillance, venue couper le ruban, mardi.

L'hôpital gère le cabinet de santé et en salarie le personnel. Mais comme dans n'importe quel cabinet de ville, il est possible d'y choisir son médecin traitant. L'IPA, qui le rejoindra dans les prochains mois, proposera un suivi aux personnes souffrant d'hypertension artérielle ou de diabète. La présence d'une infirmière permet de réaliser des prises de sang (analysées au Chog), des pansements, de la vaccination. La présence d'un médiateur en santé est également un avantage, souligne Nelly Lupo, la coordinatrice du cabinet : « C'est ce qu'il nous fallait, dans l'Ouest. Il connaît toutes les langues parlées à Saint-Laurent. Il connaît la ville, peut orienter les personnes, répondre à des questions sur la santé. » Il s'agit du deuxième cabinet de santé géré

par un hôpital, en France. « C'est un dispositif innovant, que l'ARS accompagne, se réjouit Clara de Bort. Un projet typique du Chog, avec beaucoup d'audace et beaucoup de professionnalisme. C'est ce qui se fait de mieux, en médecine de ville, en France. Et c'est à Saint-Laurent que ça se passe. »

Le cabinet de santé du Chog est ouvert dans l'ancien hôpital, du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 sans rendez-vous, puis jusqu'à 17h30 sur rendez-vous au 0594 34 47 60, le samedi matin de 7h30 à 12h30 sans rendez-vous.

Découvrez le [reportage de Kam' Radio](#) sur l'inauguration du centre de santé du CHOG



EN BREF

◆ Dengue : penser à orienter les patients vers les laboratoires



« Depuis le début de l'année dix cas de dengue dont six DENV-3 ont été confirmés sur le territoire contre deux toute l'année en 2022. Les investigations épidémiologiques menées autour des cas confirmés ont permis d'identifier quelques cas suspects. Dans ce contexte, Il s'avère important de rechercher la dengue devant tout patient présentant un syndrome dengue-like (la technique sera adaptée au délai entre la date de début des signes et la date de prélèvement). La dengue fait partie des 32 maladies qui nécessitent à la fois une intervention urgente locale, nationale ou internationale et une surveillance pour la conduite et l'évaluation des politiques publiques au sens des catégories de la catégorie 1 et 2 de l'article L 3113-1 du code de la santé publique. L'identification rapide des personnes contaminées permet donc de mieux anticiper les actions de gestion et ainsi de maîtriser au mieux la circulation du virus sur le territoire. »

◆ La CPTS publie sa deuxième newsletter



En début de semaine, la communauté pluriprofessionnelle territoriale de santé (CPTS) centre littoral a publié sa deuxième **newsletter mensuelle**. Elle est principalement consacrée à trois actions envisagées pour améliorer l'accès aux soins :

- Optimiser le temps médical : identifier les médecins acceptant de nouveaux patients, accompagner le développement des dispositifs existants (infirmier Asalée, infirmier en pratique avancée, délégation de tâches...), aider l'évolution des cabinets médicaux. Les référents sont les Dr Stéphanie Dranebois et Emmanuel Larsabal.
- Téléconsultation et télé-expertise : identifier les bénéficiaires et les professionnels de santé souhaitant intégrer le dispositif, rédiger des protocoles de téléconsultations et télé-expertise. Référents : Awatef Argoubi, Lowry Simoneau et le Dr Jean-Marc Wojcik.
- Soins non programmés : informer sur les organisations locales effectives à destination de la population (gardes, MSP...), identifier les professionnels pouvant participer aux soins non programmés, établir un agenda commun de plages de soins non programmés et orienter les

patients, accompagner le développement d'une maison médicale de garde à Kourou.
Référénts : Awatef Argoubi et les Dr Jean-Charles Gardrat et Christian Rohrbacher.

Les référents de l'action « téléconsultation et télé-expertise » se sont réunis lundi. S'agissant des protocoles, ils « seront développés de manière pluridisciplinaire afin d'assurer la présence d'un professionnel de santé durant la consultation », détaille la CPTS :

- Protocole de téléconsultation assisté d'un infirmier libéral pour les patients ne pouvant se déplacer vers leur médecin traitant ;
- Protocole de téléconsultation assisté en pharmacie pour l'accès aux soins de second recours pas ou peu présents sur le territoire ;
- Protocole de télé-expertise pour les médecins traitants auprès de spécialistes pas ou peu présents sur le territoire.

◆ Nos soignants ont du talent : inscriptions ouvertes



Les sixièmes Journées des travaux scientifiques des soignants de Guyane – alias Nos soignants ont du talent – se déroulent les 25 et 26 mai, à l'amphithéâtre A de l'université de Guyane, à Cayenne. Il est possible de s'inscrire sur le [site internet des Journées des soignants](https://www.journeessoignantsguyane.com).

Les sessions du jeudi seront consacrées aux

- Zoonoses : toxoplasmoses amazoniennes, leptospirose et maladie de Chagas ;
- Pathologies vectorielles : paludisme, alphagal, syndrome de Guillain-Barré ;
- Interculturalité et médiation : campagne de dépistage binationale des IST ([lire la Lettre pro du 7 octobre](#)), médecine traditionnelle sur le Haut-Maroni, enquête hantavirus ([lire la Lettre pro du 4 avril](#)) ;
- Recours aux soins : risque d'exposition au virus de la rage, cardiopathies aiguës aux urgences, motifs de transferts des CDPS vers les urgences.

Le vendredi sera axé sur :

- Les infections opportunistes associées au VIH : adénopathies, histoplasmoses ;
- Les infections sexuellement transmissibles : hépatites virales, VIH, IST en milieu carcéral ;
- Genre et vulnérabilités : accompagnement psychologique à Saint-Georges, femmes trans en Guyane, santé et recours aux soins et à la prévention des travailleuses du sexe dominicaines vivant le long du Maroni ;
- La précarité : prise en charge kinésithérapique à la Pass, IVG itératives, précarité alimentaire des étudiants ([lire la Lettre pro du 22 novembre](#) <https://www.guyane.ars.sante.fr/media/102322/download?inline>).

◆ Formation « Accompagner l'utilisateur en médiation », avec France assos santé



France assos santé Guyane propose aux membres bénévoles et salariés des associations agréées membres, une nouvelle formation « Accompagner l'utilisateur en médiation ». Elle aura lieu le 9 mai, de 9 heures à 13 heures. Les Objectifs pédagogiques de la formation :

- Définir la médiation
- Définir le rôle du représentant des usagers dans la médiation
- Comprendre comment agir en accompagnant en médiation
- Cerner la recevabilité de la plainte pour l'orienter en médiation
- Coconstruire un guide d'entretien pour accompagner l'utilisateur en médiation

Inscriptions sur le site internet de France assos santé. <https://guyane.france-assos-sante.org/2023/04/19/formation-accompagner-lusager-en-mediation/>



■ Une vidéo pour comprendre l'identité nationale de santé en médecine libérale

Vous êtes médecin libéral et vous avez des questions sur l'identité nationale de santé (INS), son déploiement et son utilisation au quotidien, ainsi que sur les mesures d'identitovigilance associées ? [Cette vidéo « L'INS en](#)

pratique en médecine libérale » (53'), co-animée par la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), l'Assurance maladie et l'Agence du numérique en santé, vous apportera des réponses concrètes pour vous aider au quotidien dans la gestion de l'INS.

Infos

Utile pour votre exercice



► **Data.ansm : une plateforme en ligne pour en savoir plus sur les effets indésirables des médicaments et les ruptures de stock**

Data.ansm est une nouvelle plateforme d'information en accès libre. Elle permet de consulter des informations et des données chiffrées sur l'historique des déclarations d'effets indésirables de médicaments, d'erreurs médicamenteuses et de ruptures de stocks de médicaments depuis 2014. Data.ansm propose des données de

l'année précédente (A-1) issues de cinq bases de données :

- La base nationale de pharmacovigilance de l'ANSM (base BNPV), contenant les déclarations d'effets indésirables suspectés d'être dû à des médicaments ;
- La base Open Medic de l'Assurance maladie, contenant les informations sur le remboursement des médicaments (données issues du Système national des données de santé) ;
- La base Codex de l'ANSM contenant des informations sur les autorisations de mise sur le marché des médicaments ;
- La base des erreurs médicamenteuses de l'ANSM ;
- La base Trustmed de l'ANSM rassemblant les déclarations de rupture et de risque de rupture de stock de médicaments.

Les données de la plateforme seront mises à jour une fois par an, au mois d'avril.

Utile pour vos patients



► **Le gel hydroalcoolique, comment ça marche ?**

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, le gel hydroalcoolique est devenu incontournable pour se désinfecter les mains. « Mais au fait, comment ça marche ? », demande l'Anses, dans un article destiné au grand public et [publié sur son site internet](#).

L'agence explique déjà le fonctionnement du savon : « On peut se laver les mains avec de l'eau et du savon. Les molécules de savon ont une extrémité qui adhère à l'eau et l'autre extrémité qui colle à la graisse des saletés : le savon fait comme un pont entre l'eau et les saletés. En se frottant les mains, le savon décolle les saletés des surfaces et les molécules de savon qui ont accroché les saletés partent avec l'eau de rinçage, nos mains sont propres. Le savon peut aussi agir sur les microbes : ils sont entourés d'une enveloppe (appelée aussi paroi chez les bactéries) qui est là pour les protéger. Comme cette enveloppe est aussi composée de gras (comme les saletés), le savon va s'accrocher à l'enveloppe qui entoure le microbe, le décoller des surfaces et tout part avec l'eau de rinçage. Cet accrochage peut aussi abîmer cette enveloppe et certains microbes, comme des virus, ne pourront pas survivre avec une enveloppe abîmée. De son côté, le gel hydroalcoolique désinfecte les mains, c'est-à-dire qu'il tue les microbes, mais il ne lave pas les mains et ne décolle pas les saletés qui seraient ensuite éliminées par le rinçage, comme le ferait un savon. Si les mains sont sales, il ne faut pas utiliser de gel car il ne retire pas les saletés et il sera aussi moins efficace, la saleté va « cacher » les microbes en faisant une barrière autour d'eux. » Dans le gel hydroalcoolique, ce sont les molécules d'alcool qui vont se coller aux microbes et les détruire. « Pour qu'il soit bien efficace, le gel doit contenir au moins 65 % d'alcool (à vérifier sur l'étiquette), il faut mettre l'équivalent d'une grosse noisette dans le creux des mains (qui doivent être visiblement propres) et bien se frotter les doigts, les paumes et le dos des mains jusqu'au début des poignets pendant 30 secondes, les mains doivent être sèches à la fin », conclut l'Anses.

Offres d'emploi



Le Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais (Chog) recrute :

- Un **technicien informatique de laboratoire**. Consulter l'offre et candidater. <https://chog.fr/emploi-tech-info-labo/7/7/54>
- Un **manipulateur en électrocardiologie**. Consulter l'offre et candidater. <https://chog.fr/emploi-manip-electrocardiologie/7/7/51>

- Un **pédiatre** pour le service de néonatalogie. Consulter l'offre et candidater. <https://chog.fr/emploi-pediatre-neonat/7/7/53>
- Un **infirmier pour la pédopsychiatrie**. Consulter l'offre et candidater. <https://chog.fr/infirmier-pedopsychiatrie/7/7/28>

Pour consulter toutes les offres du Chog : <https://chog.fr/Offres-emploi/7/7>

Agenda



Aujourd'hui

► **Vendredi du Corevih** sur le VIH, de 13h30 à 15 heures, en visioconférence via Teams. ID : 364 290 675 678. Code secret : H2PqfJ.

Samedi

► **Formation** « Développer les compétences sociales et émotionnelles chez l'enfant autiste », organisée par le GEM autisme, de 10 heures à 16h30, sur inscription. <https://www.atipa.fr/events-1/co-regulation-et-bases-rdi-des-cles-pour-la-relation-avec-lenfant-autiste>

► « **Fo Zot Savé** » : le Dr Gilbert Zackine, chirurgien plasticien, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les injections d'acide hyaluronique, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé présentée par Awatef Argoubi, en partenariat avec la Lettre pro, à 19 heures sur [Facebook](#) et sur la [chaîne Youtube](#) de l'émission.

► **Conférence** du Pr Dorothee Kindé-Gazard, ancienne ministre de la Santé du Bénin, sur la tuberculose, à 18 heures, à l'hôtel Belle Terre Resort, à Macouria.

Mardi 25 avril

► **Conférence** du Pr Dorothee Kindé-Gazard, ancienne ministre de la Santé du Bénin, sur le paludisme, à 18 heures, à l'hôtel Belle Terre Resort, à Macouria.

Mercredi 26 avril

► **Séminaire « Prise en charge des maladies chroniques : regard croisé entre le Bénin et la Guyane française »**, animée par Dorothee Kinde-Gazard, professeure titulaire de parasitologie-mycologie de l'université d'Abomey-Calavi, ancienne ministre de la santé du Bénin. De 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures à l'amphithéâtre A de l'université de Guyane, campus de Troubiran, à Cayenne.

► **Conférence** sur la retraite des infirmiers libéraux en Guyane, organisée par la FNI, à 19 heures au Bees Work, à Cayenne.

Jeudi 27 avril

Rencontres Santé et Travail organisées par le CISTC, dans ses locaux, à Cayenne (à destination de ses adhérents et des salariés suivis) :

- Salarié en arrêt de travail prolongé : place du travail aux différents temps du parcours patient
- Troubles musculo-squelettiques, de 15 heures à 16h30
- L'épuisement professionnel, de 17 heures à 19 heures

Vendredi 28 avril

► **Rencontres Santé et Travail** organisées par le CISTC, dans ses locaux, à Cayenne (à destination de ses adhérents et des salariés suivis) : alcool et travail, de 9 heures à 10h30

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)